

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

N° CCAS_2022DL035

Date de convocation : 14 octobre 2022

Affichage du compte-rendu : 26 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : PERSONNEL - Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Serge BLAIN (donne pouvoir à Gilles BARRET), Muriel PETIT (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

L'accueil et l'accompagnement du jeune enfant et de ses parents parent constituent des enjeux fondamentaux auxquels la ville souhaite répondre au mieux. Aussi et afin de satisfaire aux taux d'encadrement, de renforcer la qualité d'accueil des enfants, mais également de soutenir les professionnelles de la petite enfance dans un contexte de pénurie de professionnels formés, il est indispensable faciliter les recrutements.

Dès lors, afin de disposer de postes permanents, permettant de titulariser des agents au sein des structures petite enfance et de renforcer l'équipe en place, il est proposé au conseil d'administration de transformer et créer des postes d'aide auxiliaire de puériculture.

En conséquence après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

- **CRÉE** 3 postes Cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet (IB 367-558) ;
- **SUPPRIME** 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet (IB 389- 610) ;

- **CRÉE** 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (367- 558) ;
- **APPROUVE** les transformations de postes telles que décrites ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le président au nom et pour le compte du CCAS à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,